

Le Conseil Municipal invite toute la population à la traditionnelle

**REUNION PUBLIQUE
DE PRESENTATION DES VOEUX
D'INFORMATIONS SUR LA COMMUNE
D'ECHANGE D'IDEES POUR L'AVENIR**

**le vendredi 23 janvier 1998
20 h à la salle polyvalente
réunion ponctuée par le verre de l'amitié**

**EAU POTABLE ET SECOURS INCENDIE DE LA ZONE DES ILES
HISTORIQUE ET DEROULEMENT DU PROJET**

mai 1990 - lettre de Mr Bamaison ingénieur DDAF informant le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place un secours incendie efficace dans la zone des Iles avec les obligations suivantes :

a) aspect administratif

- 1- rétrocession du forage à la commune par le Département
- 2- autorisation de dériver les eaux, délivrée par le Préfet après enquête publique

b) aspect technique et financier

- phase immédiate : suppression par 2 pompes de 30m³/h pour secours incendie
- phase future : refoulement vers les réservoirs communaux avec 2 pompes débitants 15m³/h
- la mise en exploitation du forage suppose la mise en place de périmètres de protection et les travaux suivants:

clôture du périmètre immédiat, déplacement du chemin de Thônes-béton, mise en place d'un fossé étanche le long de la voie de Thones Béton avec rejet à l'égout, remblaiement sur 3m du périmètre de protection immédiat- périmètre de protection à mettre en place avec l'Agence de Bassin Rhône Alpes

- estimation des dépenses 550 000 à 600 000 f TTC

novembre 1995 - visite de la commune avec le Capitaine des pompiers de Thônes qui attire l'attention du Conseil Municipal sur les problèmes qui pourrait survenir en cas d'incendie dans la Zone des Iles, en période de chute de neige importante ou de crue du Fier. Ces situations rendraient l'approche du Fier très difficile et dangereuse pour les pompiers.

février 1996 - le Conseil Municipal élabore un avant projet sommaire de réalisation d'une colonne incendie, depuis le réseau existant de Salignon, jusque dans la zone des Iles. Ce projet de canalisation de secours incendie de la zone des Iles, en système gravitaire d'un coût estimatif 340 000 f TTC (d'un coût inférieur aux estimations de 1990), ne nécessitant pas de pompes, de moteurs, de groupes électrogènes et de maintenance, a retenu l'attention du Conseil Municipal.

septembre 1996- Le Conseil Municipal décide de lancer le projet de canalisation en système gravitaire, nommé Mr Adam Maître d'Oeuvre chargé de l'étude et de la réalisation du projet et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir les subventions auprès du Conseil Général.

août 1997 - Ouverture des plis de l'Appel d'Offre en présence du Percepteur, du représentant de la Direction Départementale de La Concurrence et de la Répression des Fraudes, de la commission communale d'ouverture des plis. 12 entreprises ont répondu. Les travaux sont adjugés à l'entreprise moins disante : Ets SOBÉCA de Scionzier, pour un montant de 231 477 f HT.

septembre 1997 - Début des travaux. La difficulté de réalisation étant la traversée de rivière en tranchée ouverte, l'Entreprise Sobéca avait proposée une variante de travaux "Fonçage dirigé" permettant de passer sous la rivière. La solution Fonçage dirigé n'ayant pu aboutir, l'entreprise a effectué la pose de la canalisation en tranchée ouverte, conformément au marché.

décembre 1997 - mise en eau de la canalisation, essais, signature du PV de réception.

Facture définitive Sobéca = 224 991 f HT - honoraires Maître d'Oeuvre = 26 523 f HT - Coût opération = 251 514 f HT
à déduire subvention Conseil Général = 51 600 f HT coût pour la commune = 199 914 f HT